

Air2030

Affaires compensatoires

Que peuvent faire les entreprises intéressées?



- Les affaires compensatoires ont pour but de renforcer la base technologique et industrielle importante pour la sécurité de la Suisse en facilitant l'accès à de nouveaux marchés et en apportant de nouvelles compétences. Elles renforcent la sécurité et l'autonomie de la Suisse.
- Avec l'acquisition du prochain avion de combat et du nouveau système de défense sol-air de longue portée, les fabricants étrangers s'engagent à réaliser des affaires compensatoires en Suisse.
- Les fabricants étrangers peuvent choisir librement leurs partenaires commerciaux suisses. Certains critères doivent être respectés en ce qui concerne le montant de l'obligation, les branches économiques concernées et la répartition régionale.
- Les entreprises suisses intéressées doivent s'adresser directement aux fabricants. Des informations sur la mise en œuvre des affaires compensatoires sont disponibles sur Internet (code QR).
- Aucun enregistrement, aucune autorisation et aucune affiliation à une association n'est nécessaire pour réaliser des affaires compensatoires.
- Les affaires compensatoires peuvent être amorcées avant même la signature des contrats d'acquisition.
- armasuisse rend régulièrement compte du degré de réalisation des obligations d'affaires compensatoires en cours dans le registre des affaires compensatoires accessible sur Internet (code QR).

Contacts

- Les sous-traitants suisses intéressés trouveront davantage d'informations sur la mise en œuvre des affaires compensatoires sur les sites Internet des soumissionnaires, Lockheed Martin et Raytheon.
- En outre, le bureau des affaires compensatoires de Berne (OBB) se tient à votre disposition pour toute question au +41 58 464 70 38.

Plus d'informations: www.vbs.ch/air2030